ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2022

BLOCAGE DES PRIX - (N° 4743)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 4

présenté par M. Bernalicis

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 7, substituer au mot :

« production »

les mots:

« revient pour les producteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, suggéré par les échanges menés avec la Confédération paysanne, vise à garantir la protection du revenu des producteurs. L'utilisation de la notion de coût de revient est plus pertinente que celle de coût de production à cet effet.